



Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 12 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 19 mai 2025

ATTRACTIVITÉ - CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2024-2028 ENTRE LA CAN ET L'UNIVERSITÉ DE POITIERS

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Sonia LUSSIEZ, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas VIDEAU, Sophie BOUTRIT pouvoir à François GUYON, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Rose-Marie NIETO, Noélie FERREIRA pouvoir à Romain DUPEYROU, Sophia MARC pouvoir à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Jeanine BARBOTIN, Franck PORTZ pouvoir à Jacques BILLY, Corinne RIVET BONNEAU pouvoir à Florent JARRIAULT, Séverine VACHON pouvoir à Philippe MAUFFREY, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Patricia DOUEZ, Guillaume JUIN, Elisabeth MAILLARD, Marcel MOINARD, Michel PAILLEY.

Titulaire absent pour départ :

Eric PERSAIS.

Titulaire absente excusée :

Annick BAMBERGER.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Envoyé en préfecture le 28/05/2025

Reçu en préfecture le 28/05/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20250519-C__17_05_2025-DE



C- 17-05-2025

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 19 MAI 2025

ATTRACTIVITÉ - CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2024-2028 ENTRE LA CAN ET L'UNIVERSITÉ DE POITIERS

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3, L.1511-4, L.1511-7, L.1511-8 et L.4251-17 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu la délibération n°2022.950.SP de la séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 20 juin 2022 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022/2028,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine du 31 août 2022 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération n°2023.11.SP de la séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 27 mars 2023 adoptant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises,

Conformément à l'adoption, par la délibération communautaire datée du 30 septembre 2024, d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) pour la période 2024-2029 par la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN),

Vu les crédits nécessaires inscrits au budget principal 2025 de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

La Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite renouveler une convention de partenariat et d'objectifs avec l'université de Poitiers telle qu'annexée à la présente délibération pour la période couvrant les 4 années universitaires 2024-2025 à 2027-2028. Par ce biais, elle démontre son soutien au campus niortais de l'université de Poitiers dont les formations, à forte notoriété, témoignent de leur efficacité en matière d'insertion des diplômés.

Ainsi, eu égard aux ambitions du SLESRI et à l'effort financier consenti par la CAN au bénéfice de l'Université de Poitiers sur l'antenne de Niort, la présente convention de partenariat et d'objectifs 2024-2028 définit les engagements nécessaires à la mise en œuvre des trois axes structurants suivants :

Axe formations

- **Consolider l'offre de formations existante**, en lien avec le monde socio-économique et les attentes des lycéens qui souhaitent poursuivre des études supérieures ;
- **Accompagner l'évolution de cette offre de formation et la création de nouvelles filières** en lien avec le SLESRI 2024-2029, en cohérence avec la démarche de développement de la CAN et les besoins du territoire.

Axe vie étudiante et de campus

- **Mettre en œuvre une vie étudiante, de loisirs et de campus de qualité**, notamment en assurant le déploiement d'une offre complète de vie étudiante sur le « Campus de Niort », autour de thématiques multiples et variées (bibliothèque, sport, culture, santé, social, vie associative, etc.) ;

Axe recherche

- **Favoriser une dynamique de recherche interdisciplinaire**, en s'appuyant aussi bien sur les laboratoires et structures de recherche de l'université de Poitiers et les expertises locales que via l'enrichissement des parcours de formation par la recherche.

Au-delà de la contractualisation financière, cette convention cadre sur quatre ans constitue le creuset d'un partenariat visant à porter des projets de développement répondant aux objectifs identifiés par le SLESRI.

Ainsi, cette convention de partenariat et d'objectifs arrête, d'un commun accord, les axes sur lesquels la CAN soutiendra le développement de l'université de Poitiers sur le site de Niort, les critères d'évaluation ainsi que les moyens afférents accordés et leur orientation ; un avenant financier viendra en arrêter chaque année les modalités financières de soutien. Concernant la recherche, il est proposé d'y affecter chaque année 50 000 € l'équivalent de 2 ½ thèses, sur des sujets qui auront été choisis en lien direct avec les intérêts et/ou préoccupations de notre territoire. Une convention spécifique sera établie pour chacune des thèses retenues, qui fixera les modalités de cette coopération, son pilotage, son évaluation, sa promotion et définit les conditions dans lesquelles sera assuré le suivi de ses objectifs.

Pour l'année universitaire 2024-2025 il est ainsi proposé :

- d'affecter 300 000 € en soutien au fonctionnement sur le campus de Niort de l'université de Poitiers, au regard du nombre d'étudiants accueillis et des formations actuellement portées,
- un soutien de 100 000 € à la transformation de l'ancienne IRIAF en école d'ingénieur ENSAR, et donc à l'émergence de cette nouvelle formation sur notre territoire.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention de partenariat et d'objectifs pour les années universitaires 2024-2025 à 2027-2028 entre la CAN et l'université de Poitiers, tel qu'annexé à la présente délibération ainsi que le provisionnement pour versement d'une subvention de 400 000 € ;
- Autorise le Président à signer cette convention et à engager toute démarche utile à sa mise en œuvre ;

- Autorise le Président à signer tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président